

## Les métiers du nettoyage : quels types d'emploi, quelles conditions de travail ?

En 2016, 8 % de l'ensemble des salariés de France métropolitaine exercent un métier du nettoyage (ou comportant une activité de nettoyage). Rarement choisis à la fin des études, ces emplois apparaissent plutôt comme une solution d'accès au marché du travail pour certaines personnes inactives ou immigrées. Ainsi, par exemple, au sein des salariés non qualifiés, les femmes, de 50 ans ou plus et peu diplômées exercent plus souvent un métier du nettoyage.

Les conditions de travail et d'emploi des salariés du nettoyage demeurent plus difficiles que celles des autres salariés non qualifiés. Notamment, six sur dix se déclarent exposés au risque chimique. Par ailleurs, plus de la moitié des postes principaux sont occupés à temps partiel et près de deux sur dix ont des temps de travail morcelés au cours de la journée.

Au sein des différents métiers du nettoyage, les salariés en entreprise font face à des conditions d'emploi et de travail plus difficiles. Malgré des temps de travail très fragmentés, les employés auprès des particuliers, et particulièrement ceux qui effectuent des tâches « d'aide », apparaissent davantage satisfaits de leur activité professionnelle (51 %) que l'ensemble des salariés du nettoyage (42 %). Ainsi, avec les agents de service hospitaliers, les aides à domicile ont plus souvent le sentiment d'être utiles dans leur travail.

En 2016, 8 % de l'ensemble des salariés de France métropolitaine exercent à titre principal un métier non qualifié du nettoyage selon l'enquête Emploi (encadrés 1 et 2). Par ailleurs, le dernier exercice de la prospective des métiers et des qualifications identifie le métier d'agent d'entretien comme le plus important pourvoyeur de postes d'ici à 2022 [1].

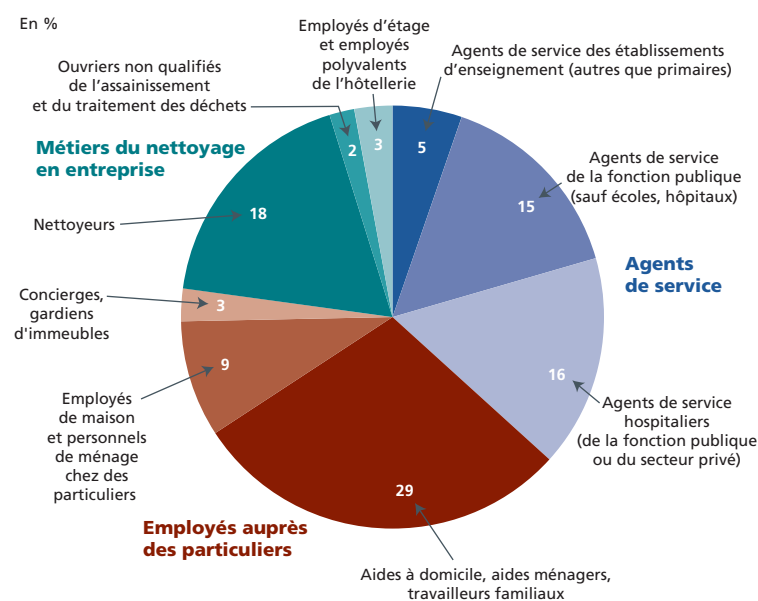
Couvrant un large spectre de professions, d'ouvriers et d'employés, que ce soit auprès de particuliers, d'entreprises ou de services publics (graphique 1), le domaine professionnel du nettoyage est dynamique mais pourtant plutôt méconnu et peu présent dans les préoccupations sociales.

Quelles personnes occupent les métiers du nettoyage ? Quelles sont les conditions d'emploi et de travail spécifiques à ces métiers ? Ces caractéristiques ont-elles connu des évolutions significatives au cours des dix dernières années ? Au sein des métiers du nettoyage, l'ensemble des professions partagent-elles le même rapport au travail et à l'emploi ?

Pour répondre à ces questions, cette étude se fonde sur deux sources : les enquêtes Emploi de l'Insee et les enquêtes Conditions de travail et Risques psychosociaux de la Dares (encadré 2).

Graphique 1

Les métiers non qualifiés du nettoyage, par profession en 2016\*



\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017 (encadré 1).

Lecture : en 2016, 5 % des salariés non qualifiés du nettoyage sont des agents de service travaillant dans des établissements d'enseignement (autres que primaires).

Champ : France métropolitaine, salariés du nettoyage non qualifiés.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; traitement Dares.

## DES MÉTIERS DE REPLI

En 2016, seulement 17 % des salariés du nettoyage déclarent qu'ils seraient heureux que leurs enfants s'engagent dans la même activité professionnelle qu'eux (tableau complémentaire A sur le [site internet de la Dares](#)) : c'est deux fois moins que l'ensemble des salariés. Les salariés du nettoyage qui le déclarent travaillent davantage dans le secteur public, sont plus souvent des hommes, des agents de service, et notamment des agents de service hospitaliers du public. Les emplois du nettoyage semblent rarement choisis par ceux qui les occupent, mais apparaissent plutôt comme une solution de repli qui intervient souvent après un épisode de non-emploi.

### Des métiers que l'on ne fait pas à la fin des études

Peu de personnes s'orientent vers les métiers du nettoyage à la fin de leurs études. À la différence des autres salariés non qualifiés, la part des métiers du nettoyage augmente avec l'éloignement de la fin des études : ils représentent seulement 4 % parmi ceux qui ont terminé leurs études initiales depuis moins de quatre ans contre 9 % parmi ceux qui ne sont plus en études depuis dix ans ou plus (graphique 2).

Ainsi, en 2016, parmi les salariés travaillant pour le même employeur depuis moins d'un an, ceux exerçant dans les métiers du nettoyage sont deux fois moins souvent étudiants juste avant d'occuper leur emploi actuel (10 %) que l'ensemble des salariés non qualifiés (encadré 2 et tableau complémentaire B). Les emplois de moins d'un an de concierge, d'employé d'étage (dans l'hôtellerie) et de nettoyeur sont encore moins fréquemment occupés à l'issue des études (7 %). Avant d'être embauchés, les salariés de la propreté qui travaillent pour leur employeur depuis moins d'un an étaient, en revanche, plus souvent touchés par un épisode de non-emploi (six sur dix), épisode qui correspond très majoritairement à une période de chômage.

### Des emplois très féminisés

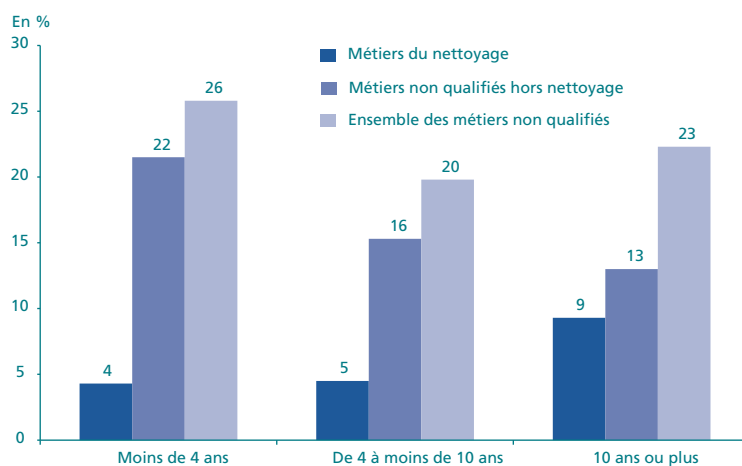
En 2016, les femmes occupent huit emplois du nettoyage sur dix. Les aides à domicile et les employés de maison sont même quasi exclusivement des femmes (graphique 3). Seuls les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets font exception à ces métiers très féminisés : plus de neuf sur dix sont des hommes (focus). Cette forte féminisation est une constante des métiers du nettoyage pris dans leur ensemble [2]. Plus précisément, la segmentation femmes-hommes s'est maintenue, voire s'est légèrement renforcée au cours de la dernière décennie ; seuls les concierges font exception.

Pour une partie des femmes (9 %) et plus encore des mères (13 %), l'emploi dans un métier du nettoyage occupé depuis moins d'un an signe un retour sur le marché du travail après un retrait temporaire, notamment pour des raisons familiales.

Les personnes qui exercent un métier du nettoyage sont aussi plus âgées que les salariés non qualifiés : près de la moitié ont 50 ans ou plus, contre seulement un quart des non-qualifiés hors nettoyage (1) (tableau 1) ; et ce constat demeure inchangé à ancienneté donnée. Les salariés du nettoyage ont 46 ans en moyenne, contre 39 ans chez les non-qualifiés hors nettoyage. Les concierges et les employés de maison sont les plus âgés [3]. À

#### Graphique 2

Part des salariés du nettoyage et des non-qualifiés en 2016\* parmi les salariés selon leur ancienneté de sortie d'études



Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

Lecture : en 2016, les salariés du nettoyage représentent 4 % des salariés sortis d'études il y a moins de 4 ans contre 9 % des salariés sortis d'études il y a 10 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine, salariés non qualifiés.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; traitement Dares.

#### Graphique 3

Part des femmes parmi les salariés du nettoyage selon le métier en 2004\* et en 2016\*\*



\*Moyenne annuelle sur les années 2003-2004-2005.

\*\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

Lecture : En 2004, 96 % des aides à domicile sont des femmes ; en 2016, 98 % le sont.

Champ : France métropolitaine, salariés du nettoyage.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2003, 2004, 2005 et de 2015, 2016, 2017, traitement Dares.

Tableau 1

Salariés selon l'âge, le diplôme et le sexe en 2016\*

En %

	Métiers non qualifiés			Ensemble des salariés
	Métiers du nettoyage	Métiers non qualifiés hors nettoyage	Ensemble	
<b>Âge</b>				
Moins de 30 ans.....	12	31	24	19
De 30 à 49 ans .....	42	44	44	52
50 ans ou plus.....	46	25	33	29
<b>Niveau de diplôme</b>				
Aucun diplôme** .....	44	29	34	16
CAP, BEP.....	36	32	34	24
Bac ou supérieur.....	19	33	28	57
Études initiales en cours .....	1	7	5	3
<b>Sexe</b>				
Femmes .....	80	53	62	50
Hommes .....	20	47	38	50

\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

\*\* Ou Brevet ou qui n'ont jamais fait d'études ou non-réponses.

Lecture : en 2016, 12 % des salariés du nettoyage ont moins de 30 ans.

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; traitement Dares.

l'opposé, les employés d'étage dans l'hôtellerie, les agents de services hospitaliers et les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets sont plus jeunes : parmi ces derniers, un salarié sur cinq a moins de 30 ans, contre un sur dix pour l'ensemble des salariés du nettoyage (tableau complémentaire C).

### 44 % de non-diplômés et 20 % d'immigrés

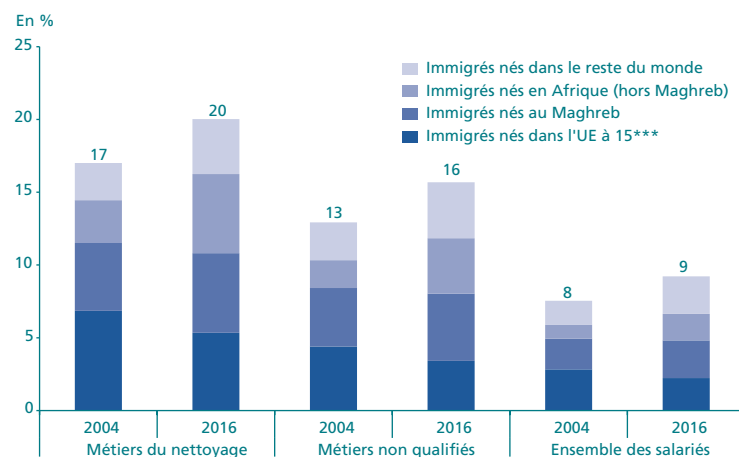
Les salariés du nettoyage sont aussi moins diplômés que les non-qualifiés : 44 % sont sans diplôme ou ont seulement le brevet des collèges (tableau 1), soit 10 points de plus que pour l'ensemble des salariés non qualifiés. Au sein de ces derniers, ceux de la propreté sont notamment deux fois plus nombreux à n'avoir fait aucune étude (4 % contre 2 %). Les employés de maison, les concierges et les nettoyeurs sont les moins diplômés des salariés du nettoyage. À l'opposé, près d'un cinquième des salariés du nettoyage ont le baccalauréat ou un niveau de diplôme supérieur ; les agents de service des établissements d'enseignement sont les plus diplômés (tableau complémentaire D).

Enfin, les emplois du nettoyage, qui recrutent plus facilement, sont depuis longtemps ouverts aux personnes immigrées. Ainsi, 20 % des emplois du nettoyage sont occupés par des immigrés, une part deux fois plus élevée que pour l'ensemble des salariés (9 %, graphique 4). En 2016, plus du tiers des concierges, des nettoyeurs, des employés polyvalents de l'hôtellerie et des employés de maison sont immigrés (tableau complémentaire E).

La présence de salariés immigrés dans les métiers du nettoyage, comme sur l'ensemble des non-qualifiés, s'accroît depuis le début des années 2000. Leur part augmente davantage qu'au sein de l'ensemble des salariés ; leurs origines changent également plus rapidement, au détriment de l'Union européenne à 15 (hors Finlande) et du Maghreb (vagues d'immigration anciennes), au profit de l'Afrique subsaharienne et du reste du monde.

Graphique 4

Répartition des salariés immigrés selon leur lieu de naissance en 2004\* et en 2016\*\*



\* Moyenne annuelle sur les années 2003-2004-2005.

\*\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

\*\*\* Union européenne à 15 pays (hors Finlande).

Lecture : en 2004, 17 % des salariés du nettoyage sont des personnes immigrées, dont 7 % sont nés dans l'Union européenne des 15 (hors Finlande).

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2003, 2004, 2005 et de 2015, 2016, 2017 ; traitement Dares.

En 2016, 61 % des salariés immigrés occupant un poste non qualifié du nettoyage ont au plus le Brevet, contre seulement 44 % de l'ensemble des salariés du nettoyage (tableau 1). Pour la plupart d'entre eux, sans diplôme ni qualification, le secteur du nettoyage s'impose par défaut, s'inscrivant dans le prolongement de leur activité exercée au sein de la sphère domestique [4]. Ils occupent davantage des emplois de concierge, d'employé de maison et de nettoyeur. Mais une petite partie apparaît déclassée au regard de son niveau d'éducation : parmi les salariés diplômés d'un niveau supérieur à bac + 2, les immigrés ont sept fois plus de chances d'occuper un métier du nettoyage que les non-immigrés. Au total, 8 % des immigrés du nettoyage ont un diplôme (2) supérieur au bac, contre seulement 5 % de l'ensemble des salariés du nettoyage. Ils occupent plus souvent des emplois d'agents de service des établissements d'enseignement et de la fonction publique, d'employés d'étage et d'aides à domicile.

(2) Les diplômes sont parfois sous-déclarés par les immigrés (difficulté à faire les équivalences).

**Qui sont les hommes du nettoyage ?**

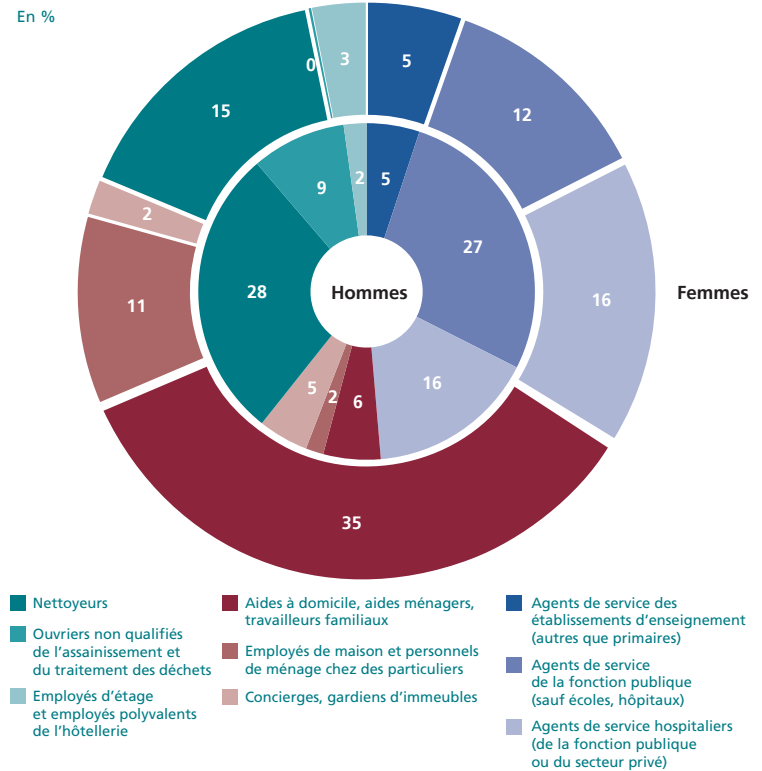
En 2016, les hommes ne représentent que 20 % des salariés du nettoyage (graphique 3). Qui sont les hommes occupant ces emplois féminisés ?

Les hommes du nettoyage ne font pas les mêmes métiers que les femmes. 28 % sont nettoyeurs, contre seulement 15 % des femmes (graphique A). 27 % sont agents de service de la fonction publique (hors écoles et hôpitaux), contre seulement 12 % des femmes. En revanche, seulement 2 % sont employés de maison et 6 % sont aides à domicile, contre 11 % et 35 % pour les femmes.

Plus encore que leurs consœurs, les hommes commencent leur emploi dans un métier du nettoyage, le plus souvent après une période de chômage (tableau A) : deux tiers des hommes embauchés depuis moins d'un an dans un emploi du nettoyage étaient auparavant au chômage, contre la moitié pour les femmes.

À autres caractéristiques comparables, les hommes qui exercent un métier du nettoyage sont globalement moins âgés et plus diplômés que leurs consœurs. Les hommes agents de service hospitaliers sont ainsi les plus diplômés des salariés du nettoyage : 27 % ont obtenu au moins le baccalauréat. Les hommes du nettoyage comptent aussi un peu moins d'immigrés dans leurs rangs que les femmes (tableau A) mais, lorsqu'ils sont immigrés, leurs origines sont plus lointaines : 14 % sont nés dans l'Union européenne à 15 contre 29 % pour les femmes.

**Graphique A**  
Répartition des métiers du nettoyage en 2016\* parmi les hommes et les femmes



\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.  
Lecture : en 2016, 28 % des hommes salariés des métiers du nettoyage sont nettoyeurs, contre 15 % des femmes des métiers du nettoyage.  
Champ : France métropolitaine, salariés du nettoyage.  
Source : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; traitement Dares.

**Tableau A**  
Profils\* sociodémographiques des salariés du nettoyage selon le sexe, en 2016\*\*

	Tranche d'âge (réf. : de 30 à 49 ans)		Niveau de diplôme (réf. : CAP, BEP)		Immigré (réf. : non immigré)	Situation avant emploi actuel pour les salariés en poste depuis moins d'un an (réf. : en étude ou formation professionnelle)		
	Moins de 30 ans	50 ans ou plus	Aucun diplôme***	Bac ou supérieur	Immigré	Salarié dans une autre entreprise	Pas d'activité professionnelle pour une autre raison (au foyer par ex.)	Au chômage
Hommes/femmes	++	NS	--	++	--	NS	--	+

\* Résultats issus d'un modèle logistique expliquant la probabilité du salarié d'être un homme selon l'âge, le niveau de diplôme, l'origine géographique, la situation avant l'emploi actuel et le métier détaillé.  
NS : non significatif.  
-- : réduit la probabilité au seuil de 1 %.  
- : réduit la probabilité au seuil de 5 %.  
++ : augmente la probabilité au seuil de 1 %.  
+ : augmente la probabilité au seuil de 5 %.  
\*\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.  
\*\*\* Dont n'a jamais fait d'études.  
Lecture : en 2016, parmi les salariés du nettoyage, avoir moins de 30 ans, plutôt qu'entre 30 et 49 ans, augmente la probabilité d'être un homme plutôt qu'une femme, au seuil de 1 %.  
Champ : France métropolitaine, salariés du nettoyage.  
Source : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; traitement Dares.

## DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIFFICILES

Apparaissant souvent comme une solution de repli, ces métiers exposent davantage les personnes aux risques physiques, voire, dans certains cas, au sentiment d'être ignoré.

### Neuf salariés du nettoyage sur dix exposés aux risques physiques

Les métiers du nettoyage sont très exposés aux risques physiques (encadré 2) : en 2016, 71 % des salariés du nettoyage sont exposés au travail répétitif, 61 % au risque chimique et 52 % aux postures pénibles (tableau 2). Au total, neuf salariés du nettoyage sur dix, comme pour l'ensemble des non-qualifiés, sont exposés à au moins un risque physique. En revanche, sans surprise, les salariés du nettoyage sont davantage confrontés aux mauvaises odeurs, à la saleté et aux risques infectieux que les non-qualifiés (un sur deux, contre quatre sur dix en 2013). Les salariés du nettoyage en entreprise (3) sont les plus exposés (tableau complémentaire F).

Certains métiers sont exposés à des risques plus spécifiques : les agents de service (hors hospitaliers) et les salariés en entreprise sont plus exposés aux bruits ou aux vibrations, tandis que les agents de service hospitaliers sont davantage concernés par la manutention manuelle de charges lourdes, les mauvaises odeurs et les risques infectieux. Après les infirmiers ou sages-femmes et aides-soignants, les aides à domicile et aides ménagers sont les premiers métiers exposés aux agents biologiques en 2010 [5].

Si l'exposition globale à ces risques n'a pas significativement évolué depuis une dizaine d'années, la nature même de ces risques a un peu changé. En effet, les salariés du nettoyage, comme les autres salariés non qualifiés, sont davantage exposés au travail répétitif en 2016 qu'en 2005. Leur exposition aux mauvaises odeurs, à la saleté et aux risques infectieux s'est également accrue. En revanche, les métiers de la propreté se caractérisent par des expositions désormais plus importantes aux risques chimiques et un peu moindres à la manutention de charges lourdes.

Ces risques physiques se concrétisent par l'expression plus fréquente de douleurs chez les salariés du nettoyage que chez l'ensemble des salariés, y compris à âge comparable : en 2016, un peu plus de trois quarts des salariés du nettoyage ont ressenti des douleurs au cours des 12 derniers mois, contre un peu moins de deux tiers pour l'ensemble des salariés. Le mal de dos est la douleur la plus fréquemment citée (presque trois fois sur quatre), en particulier parmi les aides à domicile (tableau complémentaire G).

Tableau 2  
Salariés selon leur exposition aux risques physiques en 2016 En %

Au moins un risque physique*	Métiers du nettoyage	90
	Métiers non qualifiés	88
	Ensemble des salariés	72
Dont risque chimique, poussières, fumée	Métiers du nettoyage	61
	Métiers non qualifiés	51
	Ensemble des salariés	40
Dont postures pénibles	Métiers du nettoyage	52
	Métiers non qualifiés	46
	Ensemble des salariés	34

\* Parmi le travail répétitif, la manutention manuelle de charges lourdes, les postures pénibles (autres que debout), le risque chimique (y compris poussières, fumées), le bruit supérieur à 85 décibels et les vibrations mécaniques. Lecture : en 2016, 90 % des salariés du nettoyage sont exposés à au moins un risque physique pour exécuter leur travail.

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Dares, DGAFP, Drees, Insee, enquête Conditions de Travail et Risques psychosociaux de 2016 ; traitement Dares.

### Un sentiment d'ignorance mais une certaine autonomie

Le manque de reconnaissance est aussi caractéristique des métiers du nettoyage [6], en particulier lorsqu'ils exercent en entreprise. La tâche des agents de la propreté peut être dévalorisée, considérée comme secondaire par les autres salariés [7]. Cela peut s'exprimer par un sentiment d'invisibilité : 29 % des salariés du nettoyage en entreprise se sentent ignorés au cours de leur activité professionnelle, soit deux fois plus que l'ensemble des personnes qui ont un emploi non qualifié (tableau complémentaire F).

Les salariés du nettoyage bénéficient toutefois d'une relative autonomie comparativement aux autres salariés non qualifiés. Ainsi, en 2016, 72 % des salariés du nettoyage déclarent toujours ou souvent travailler seuls, contre 59 % des non-qualifiés et 55 % de l'ensemble des salariés. Ils ont moins de marges de manœuvre que l'ensemble des salariés, mais en ont davantage que les non-qualifiés ; les employés de maison sont les salariés du nettoyage qui bénéficient le plus de cette autonomie dans le travail. Cet avantage comparatif tend toutefois à se réduire un peu en dix ans, notamment pour les aides à domicile (tableau complémentaire H).

### Une certaine satisfaction dans les métiers d'« aide »

Malgré tout, et même si c'est moins souvent le cas que chez les non-qualifiés (44 %), 42 % des salariés du nettoyage expriment la satisfaction d'accomplir

(3) Les métiers regroupés au sein des salariés du nettoyage en entreprise, des employés auprès des particuliers et des agents de services sont listés dans l'encadré 1.



des tâches qui leur plaisent (graphique 5). Ils sont même 51 % parmi les aides à domicile. Par ailleurs, les salariés du nettoyage éprouvent plus souvent la fierté du travail bien fait (78 %), et autant expriment le sentiment de l'utilité de leur travail. Là encore, les aides à domicile, mais aussi les agents de service hospitaliers, le ressentent davantage. La dimension d'« aide » attachée à ces métiers ainsi que la relation de confiance instaurée avec l'utilisateur [8] pourraient expliquer une plus grande satisfaction de leur travail [9].

## UN EMPLOI DU TEMPS PROFESSIONNEL FRAGMENTÉ

À ce travail physique – et fatigant pour certains salariés [10] – peuvent s'ajouter un emploi du temps très fragmenté et des temps de repos réduits, alliant temps partiel, morcellement de l'activité professionnelle, horaires atypiques et pluriactivité.

## Plus de la moitié des postes principaux occupés à temps partiel

Dans les métiers du nettoyage, plus de la moitié des postes principaux sont occupés à temps partiel (graphique 6). C'est nettement plus que pour l'ensemble des emplois non qualifiés, métiers du nettoyage compris (un tiers) ou non (un quart), et en légère progression depuis une dizaine d'années (tableau complémentaire I). Les employés de maison, les aides à domicile et les nettoyeurs sont les plus concernés par le temps partiel. Les salariés du nettoyage occupent davantage des emplois à temps partiels réduits (moins de 15 heures) que l'ensemble des salariés non qualifiés. Ces temps partiels réduits sont essentiellement occupés par des femmes, y compris à profession donnée, et ils sont particulièrement présents parmi les employés de maison (46 % en 2016).

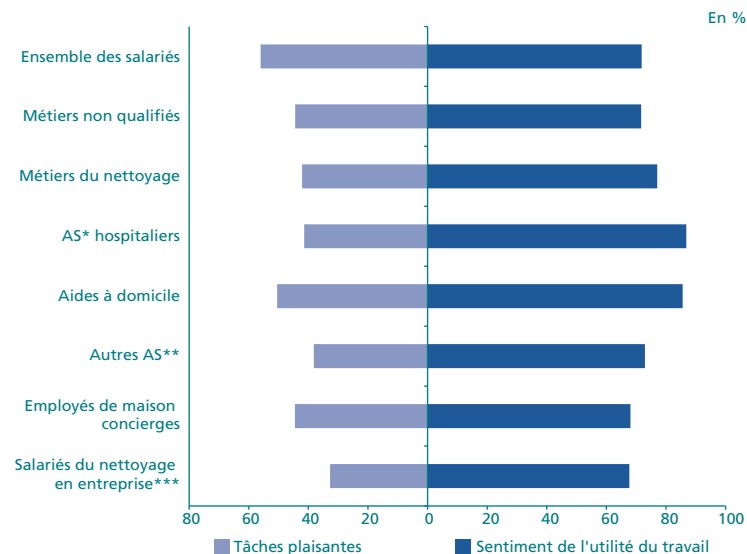
Les salariés du nettoyage sont plus fréquemment en situation de temps partiel subi que les salariés non qualifiés, au sens où ils souhaiteraient travailler davantage et seraient disponibles pour le faire (graphique 6). Parmi les salariés du nettoyage à temps partiel, les hommes le subissent davantage que les femmes. Ces hommes en temps partiel subi occupent les métiers du nettoyage les plus féminisés (graphique 3).

## Un morcellement du temps de travail

En 2016, les salariés du nettoyage ont plus souvent un temps de travail morcelé (4) que les non-qualifiés (19 % contre 12 %), ce qui était déjà le cas en 2005. Cependant, ce morcellement du temps de travail s'est accentué au cours de la période récente, quelle que soit la quotité travaillée (gra-

Graphique 5

Salariés qui effectuent, toujours ou souvent, des tâches qui leur plaisent et qui éprouvent le sentiment de l'utilité de leur travail en 2016



\* Agents de service.

\*\* Agents de service des établissements d'enseignement et de la fonction publique.

\*\*\* Nettoyeurs, employés d'étage, ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets.

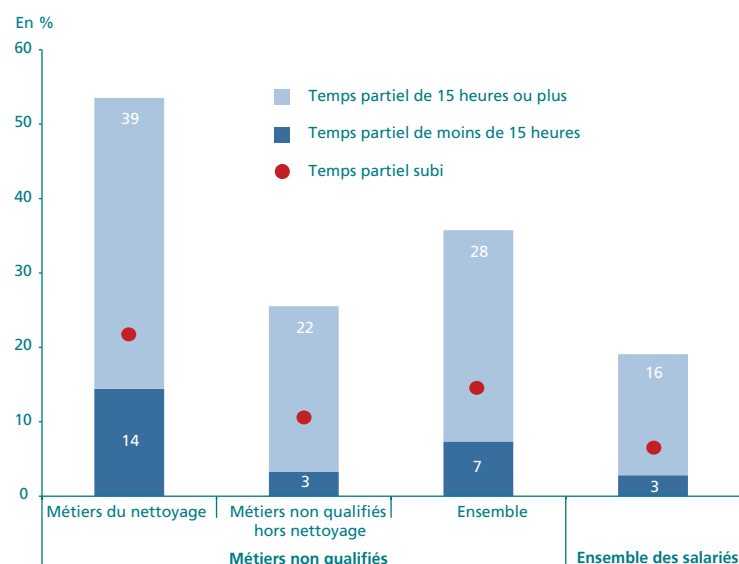
Lecture : en 2016, 41 % des agents de services hospitaliers effectuent toujours ou souvent des choses qui leur plaisent au cours de leur activité professionnelle ; 87 % d'entre eux éprouvent le sentiment de l'utilité de leur travail.

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Dares, DGAFP, Drees, Insee, enquête Conditions de Travail et Risques psychosociaux de 2016 ; traitement Dares.

Graphique 6

Salariés selon la quotité de travail en 2016\*



\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

Lecture : en 2016, 53 % des salariés du nettoyage sont à temps partiel, avec 14 % travaillant moins de 15 heures par semaine et 39 % travaillant 15 heures ou plus ; 22 % des salariés du nettoyage sont en temps partiel « subi ».

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; traitement Dares.

phique 7 et tableau complémentaire J). Il est plus prononcé parmi les emplois occupés à temps partiel : les agents de service hospitaliers, les employés de maison et les aides à domicile à temps partiel ont de plus en plus de temps de travail morcelés depuis une dizaine d'années. En revanche, le morcellement se stabilise chez les salariés du nettoyage à temps complet depuis 2013, à l'exception des salariés en entreprise et des aides à domicile dont la situation se détériore.

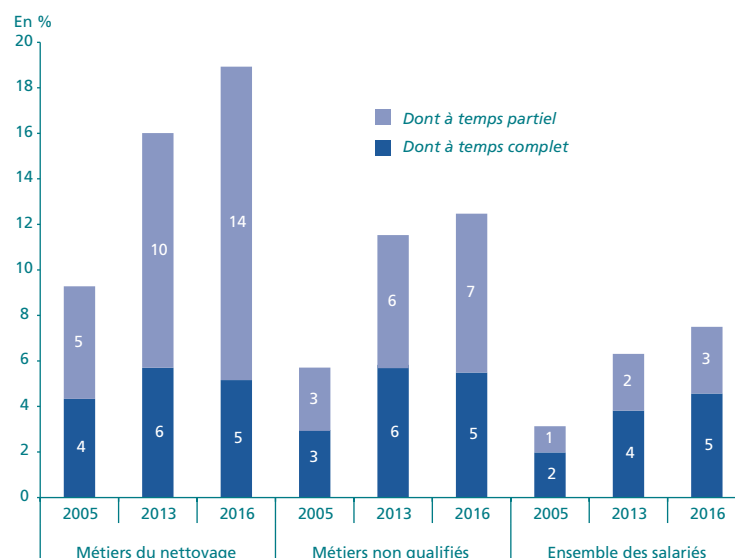
## Les employés d'étage et les concierges travaillent davantage le week-end

Pris dans leur ensemble, les métiers du nettoyage se distinguent peu des métiers non qualifiés au regard des horaires atypiques. Certains ont toutefois des emplois du temps très spécifiques. Ainsi, les agents de service hospitaliers et les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets sont environ 1,8 fois plus nombreux à travailler le soir et/ou la nuit que l'ensemble des salariés du nettoyage. Les employés d'étage et les concierges travaillent 1,6 fois plus souvent le samedi et/ou le dimanche (graphique 8). Pour certains salariés du nettoyage, les horaires décalés par rapport aux autres salariés de leur lieu de travail affaiblissent la visibilité de leur activité [11]. Pour d'autres au contraire, comme les concierges, les horaires de travail formalisés, y compris atypiques, peuvent être revendiqués pour éviter les sollicitations en dehors de ces horaires [12].

Les conditions de travail physiques et les emplois du temps fragmentés s'accompagnent parfois de

## Graphique 7

Répartition des salariés selon le morcellement des temps de travail en 2005, 2013 et en 2016\*



\* Changement du questionnement à partir de 2013.

Lecture : en 2016, 19 % des salariés du nettoyage ont une journée de travail morcelée en deux périodes séparées par 3 heures ou plus, dont 14 % à temps partiel et 5 % à temps complet.

Champ : France métropolitaine, salariés.

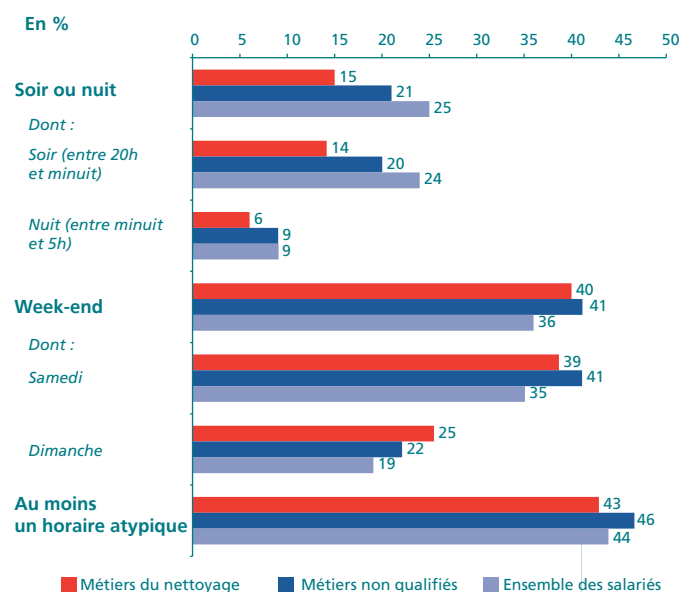
Sources : Dares, DGAFP, Drees, Insee, enquête Conditions de travail de 2005 et 2013, et enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux de 2016 ; traitement Dares.

temps de repos réduits. C'est le cas notamment pour les aides à domicile et les agents de service hospitaliers : un tiers n'a pas 48 heures de repos consécutives par semaine (tableau complémentaire K). Aux contraintes organisationnelles s'ajoutent, pour certains aides à domicile, la fatigue psychologique liée en particulier aux demandes des personnes aidées ou de leurs familles et/ou à la gestion de relations avec des publics en difficulté [13] [14].

## Graphique 8

Fréquence des horaires atypiques en 2016...

...selon le métier exercé\*



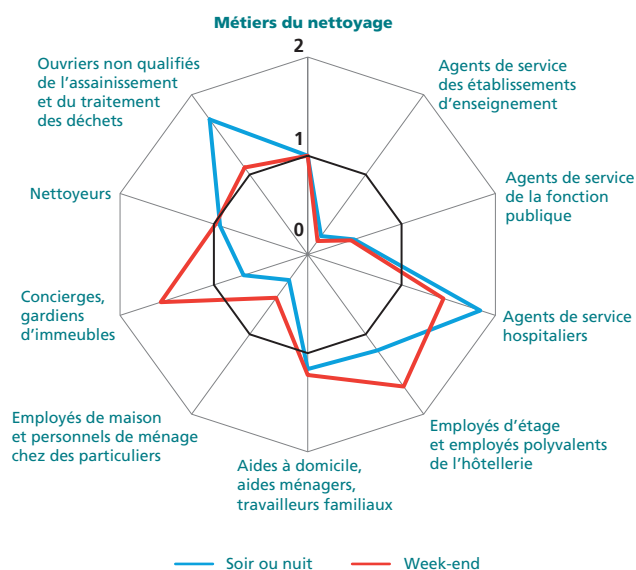
\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

Lecture : en 2016, 43 % des salariés du nettoyage ont au moins un horaire atypique durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence : 39 % travaillent le samedi, 25 % le dimanche, 14 % le soir et 6 % la nuit. Par rapport à l'ensemble des métiers du nettoyage pris en référence, les concierges travaillent 1,6 fois plus le week-end.

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; traitement Dares.

...au sein des métiers du nettoyage



## Au moins deux emplois pour un tiers des employés de maison

En 2016, 14 % des salariés du nettoyage cumulent au moins deux emplois, soit 4 points de plus que l'ensemble des salariés non qualifiés. Dans sept cas sur dix, ils exercent la même profession mais pour plusieurs employeurs. C'est principalement le cas chez les employés de maison (un tiers), les aides à domicile et les nettoyeurs (un sixième). Dans les autres métiers du nettoyage, où le travail pour différents employeurs est plus rare (agents de service, employés d'étage, ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets, concierges), les salariés cumulant au moins deux emplois ont plus souvent des professions distinctes (tableau complémentaire L).

### PEU DE PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

La fragmentation des temps de travail dans les métiers du nettoyage s'accompagne de faibles perspectives d'avenir : la part des emplois les plus stables diminue, l'accès à des formations qualifiantes est peu répandu.

### Toujours peu d'intérimaires mais des emplois stables en baisse

Les salariés du nettoyage sont moins concernés par l'intérim que les non-qualifiés hors nettoyage : seulement 1 % en 2016 contre 7 % (graphique 9). Seules exceptions : les employés d'étage, les nettoyeurs et, surtout, les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets (tableaux complémentaires M et N). Parmi ces derniers, 15 % sont intérimaires (17 % en CDD et 69 % en CDI).

Mais depuis 2004, le recours aux CDD, alors un peu moins répandu dans les métiers du nettoyage, s'est progressivement rapproché de celui des non-qualifiés hors nettoyage (16 % contre 19 % en 2004 et 18 % contre 19 % en 2016). La proportion de salariés du nettoyage en CDI « stable » (5) a par ailleurs légèrement diminué entre 2013 et 2016, alors qu'elle est demeurée quasi constante pour l'ensemble des non-qualifiés. Si les employés auprès des particuliers sont les plus concernés par les CDI, ces derniers sont souvent « instables » (un cas sur deux chez les aides à domicile, un sur trois chez les employés de maison). Surtout, en 2016, la proportion des salariés du nettoyage en entreprise travaillant en sous-traitance sur site est presque trois fois plus importante que celle de l'ensemble des non-qualifiés. Cette situation est liée à l'externalisation des activités du nettoyage depuis les années 1970 [15].

À l'instar des autres salariés non qualifiés, l'ancienneté a augmenté plus vite chez les salariés du net-

toyage que chez l'ensemble des salariés, en particulier parmi les CDI : la moitié a désormais dix ans ou plus d'ancienneté. Les agents de service, les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets et les concierges en CDI sont les plus concernés par des anciennetés élevées. Si les employés de maison ont globalement plus d'ancienneté, c'est parce qu'ils sont plus souvent en CDI. En revanche, en CDD comme en CDI, les nettoyeurs et les employés d'étage sont dans leur poste actuel depuis moins longtemps que la moyenne des salariés du nettoyage.

### Des métiers rarement qualifiants

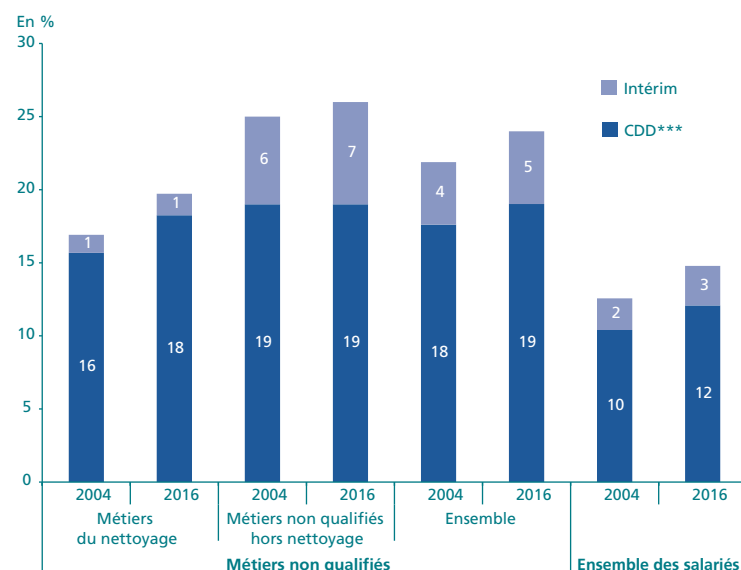
Les salariés du nettoyage suivent moins fréquemment de formations (9 % en 2017) (6) que les salariés occupant des emplois non qualifiés (12 %) ou l'ensemble des salariés (18 %).

Les employés de maison et les nettoyeurs sont de loin les moins formés (3 % et 6 %). Lorsqu'ils le sont, leur formation est plus rarement formelle que pour l'ensemble des salariés non qualifiés.

Par ailleurs, en 2016, seulement 54 % des salariés du nettoyage déclarent apprendre des choses nouvelles au cours de leur activité professionnelle, contre 63 % des non-qualifiés et 80 % de l'ensemble des salariés. Cette dimension oppose, d'un côté, les salariés du nettoyage en entreprise et les employés de maison (les moins concernés : respectivement 30 % et 46 %) et, de l'autre, les aides à domicile et les agents de service hospitaliers (respectivement trois quarts et deux tiers, tableau complémentaire O).

#### Graphique 9

Contrats à durée déterminée et intérim parmi les salariés en 2004\* et en 2016\*\*



\* Moyenne annuelle sur les années 2003-2004-2005.

\*\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

\*\*\* Dont apprentis.

Lecture : en 2004, 16 % des salariés du nettoyage sont en CDD.

Champ : France métropolitaine, salariés.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003, 2004, 2005 et 2015, 2016, 2017 ; traitement Dares.

(5) Un salarié est considéré ici comme en CDI « stable » lorsqu'il n'est pas en temps partiel « subi » et qu'il ne craint pas de perdre son emploi.

(6) Selon l'enquête Emploi, sur le champ des formations « formelles » (débouchant généralement sur une validation ou une certification) et « informelles » pour des raisons professionnelles (stages, formations, séminaires, ateliers, etc.). La question ayant évolué entre 2016 et 2017, le calcul ne porte que sur 2017.



## TROIS TYPES D'EMPLOI ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Au regard de l'ensemble des critères abordés ici, trois types de rapports au travail et à l'emploi ressortent au sein des métiers du nettoyage (encadré 2 et graphique 10).

Tout d'abord, les agents de service ont des temps de travail moins morcelés et sont davantage satisfaits de leur activité professionnelle que l'ensemble des salariés du nettoyage, malgré une exposition importante aux risques chimiques. À grands traits, les agents de service se distinguent, au sein des salariés du nettoyage, par une proportion relativement plus élevée d'hommes (même si les femmes restent majoritaires), de jeunes, de personnes davantage diplômées et moins souvent immigrées (tableau 3).

Pour leur part, les salariés du nettoyage en entreprise cumulent la plus grande précarité de l'emploi (avec notamment des horaires atypiques), les expositions aux risques chimiques. Ils expriment plus souvent le sentiment d'être ignoré et une satisfaction plus faible de leur activité professionnelle : ils déclarent apprendre peu de choses nouvelles, effectuent peu de tâches plaisantes et souhaitent rarement la même activité à leurs enfants. Dans l'ensemble, les salariés du nettoyage en entreprise sont plus souvent des hommes, ils sont plus jeunes, moins diplômés et davantage immigrés que les autres salariés du nettoyage (tableau 3).

Enfin, les employés auprès des particuliers sont un peu moins exposés aux conditions de travail difficiles et à la précarité de l'emploi que les autres salariés du nettoyage. Mais ils ont des temps de travail davantage fragmentés et une satisfaction hétérogène de leur activité professionnelle. Par rapport aux autres salariés du nettoyage, ce sont plus souvent des femmes et des personnes plus âgées et diplômées, en particulier chez les aides à domicile (tableau 3).

**Aurore Desjonquères (Dares).**

**Tableau 3**  
Profils\* sociodémographiques des salariés du nettoyage en 2016\*\*

	Sexe (réf. : homme)	Tranche d'âge (réf. : de 30 à 49 ans)		Niveau de diplôme (réf. : CAP, BEP)		Immigré (réf. : non immigré)
	Femme	Moins de 30 ans	50 ans ou plus	Aucun diplôme***	Bac ou supérieur	Immigré
Agents de service	---	+	---	---	+	---
Employés auprès des particuliers	+++	---	+++	---	+++	NS
Salariés du nettoyage en entreprise	---	+++	---	+++	---	+++

\* Résultats stylisés d'un modèle logistique expliquant les catégories de métiers du nettoyage selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme et l'origine géographique.

NS : non significatif.

--- : réduit la probabilité au seuil de 1 %, -- : réduit la probabilité au seuil de 5 %, - : réduit la probabilité au seuil de 10 %.

++ : augmente la probabilité au seuil de 1 %, ++ : augmente la probabilité au seuil de 5 %, + : augmente la probabilité au seuil de 10 %.

\*\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

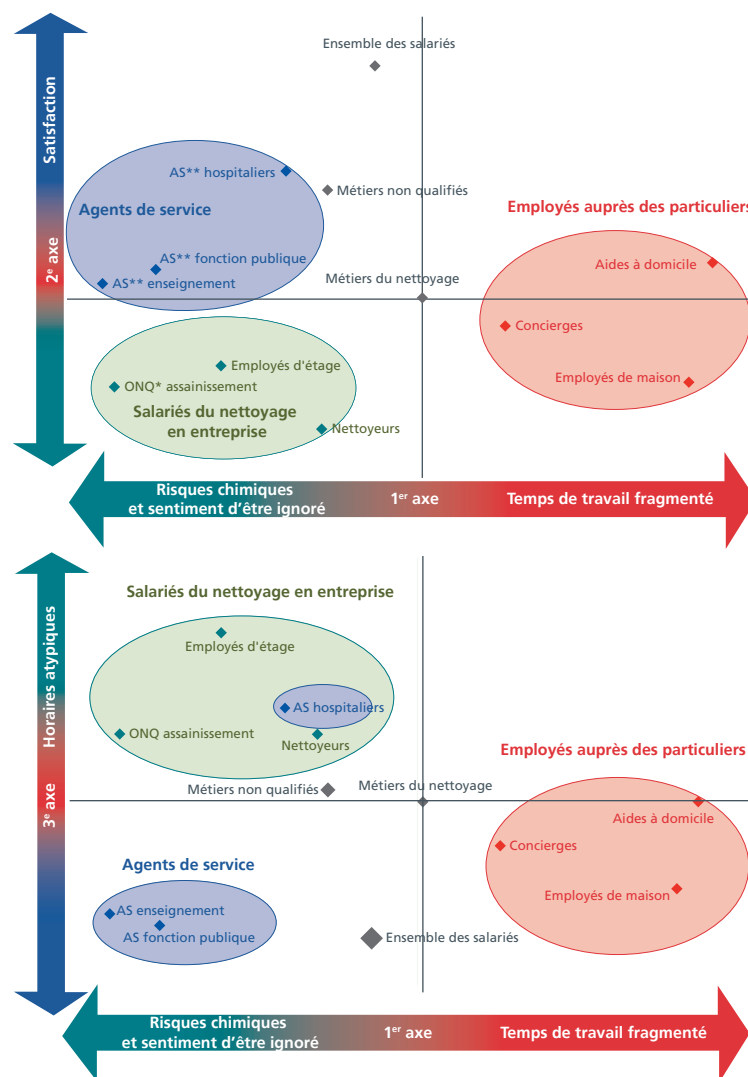
\*\*\* Dont n'a jamais fait d'études.

Lecture : en 2016, parmi les salariés du nettoyage, le fait d'être une femme plutôt qu'un homme réduit la probabilité d'être agent de service, plutôt qu'un autre métier du nettoyage au seuil de 1 %. En 2016, parmi les salariés du nettoyage, le fait d'être une femme plutôt qu'un homme augmente la probabilité d'être employé auprès des particuliers, plutôt qu'un autre métier du nettoyage au seuil de 1 %.

Champ : France métropolitaine, salariés du nettoyage.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2015, 2016, 2017, traitement Dares.

**Graphique 10**  
Trois rapports au travail et à l'emploi des métiers du nettoyage



\* Ouvriers non qualifiés.

\*\* Agents de service.

Note : représentation graphique des trois premiers axes d'une analyse en composantes principales (ACP) (encadré 1).

Champ : France métropolitaine, salariés.

Sources : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; Dares, DGAFP, Drees, Insee, enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux de 2016 ; traitement Dares.

## Encadré 1 – Le périmètre retenu des métiers du nettoyage

### Les métiers non qualifiés du nettoyage

Le choix du terme « nettoyage » dans cette publication permet de renvoyer à l'activité exercée par la personne, en retenant un périmètre ni trop large (entretien) ni trop restreint (ménage domestique) [7]. On se place ainsi du point de vue des salariés. La propreté s'applique davantage au secteur d'activité de l'employeur [15] et au résultat de l'activité. Cependant, le terme de propreté peut être parfois utilisé comme synonyme de nettoyage dans cette publication.

Dans l'idéal, la connaissance des tâches réalisées permettrait de caractériser l'activité d'un métier du nettoyage. Faute de disposer de cette information, c'est la fonction principale des travailleurs qui est retenue ici pour définir ces métiers. Ainsi, en s'inspirant des travaux de F.-X. Devetter, F. Bailly (2015) [18], les métiers du nettoyage retenus sont les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dont plus d'un tiers des salariés ont pour fonction principale « gardiennage, nettoyage, entretien ménager » dans l'enquête Emploi 2012 (1), et dont la PCS n'est pas exclusivement liée à autre chose qu'au nettoyage (tableaux A et complémentaire P). Ce critère conduit à exclure les métiers qualifiés du nettoyage.

Ce repérage écarte également les non-salariés. En effet, la PCS ne permet pas d'identifier correctement ces derniers au sein des artisans des services divers de 0 à 9 salariés et, quoiqu'en progression avec l'essor des micro-entrepreneurs [19], les non-salariés du nettoyage demeurent encore rares.

Fondé sur l'enquête Emploi, ce repérage ne prend pas non plus en compte le travail non déclaré (2), le travail domestique non rémunéré et les personnes qui occuperaient ce métier à titre secondaire uniquement.

*A contrario*, il inclut des salariés qui ne font pas de nettoyage :

- les surveillants de cantine parmi les agents de service des établissements d'enseignement ;
- les adjoints techniques d'accueil, surveillance et magasinage, les magasiniers de bibliothèque et d'archives parmi les agents de service de la fonction publique ;
- les brancardiers parmi les agents de service hospitaliers ;
- les veilleurs de nuit, les portiers, les voituriers parmi les employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie.

Enfin, ce repérage regroupe des métiers dans lesquels le temps alloué à l'activité de nettoyage est variable. Certains de ces métiers ont principalement des activités d'aide (aides à domicile) ou de gardiennage (concierges par exemple).

Par commodité, certains regroupements de métiers non qualifiés du nettoyage issus de l'analyse de données (encadré 2) sont utilisés ici :

- les agents de service : agents travaillant dans les établissements d'enseignement (autres que primaires), de la fonction publique (hors écoles et hôpitaux) et hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé) ;
- les employés auprès des particuliers : concierges et gardiens d'immeubles ; aides à domicile, aides ménagers et travailleurs familiaux ; employés de maison et personnes de ménage chez des particuliers ;
- les métiers du nettoyage en entreprise : employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie ; nettoyeurs ; ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets. Ces métiers s'exercent en majorité en entreprise, même s'ils peuvent parfois relever de la fonction publique. Le terme « en entreprise » permet de différencier, d'une part, les agents de service qui travaillent souvent dans – et parfois pour – la fonction publique et, d'autre part, les employés qui travaillent chez – et parfois pour – des particuliers.

### Des chiffres différents selon les sources

La même méthode de repérage des métiers du nettoyage est appliquée à deux autres sources, en l'occurrence les enquêtes annuelles de recensement (EAR) et les Déclarations annuelles de données sociales (DADS). Si l'enquête Emploi et les EAR interrogent des individus, les DADS sont renseignées par des employeurs. En outre, la collecte de la profession varie selon la source considérée : le libellé en clair est rempli par l'enquêté dans les EAR et par l'enquêteur dans les enquêtes Emploi ; le métier est fourni directement par l'employeur dans les DADS. Enfin, le processus de codage n'est pas strictement le même selon la source.

L'écart entre le nombre d'emplois mesuré à partir du recensement de la population et celui comptabilisé dans les sources administratives a augmenté à partir de l'enquête annuelle de recensement de 2015, prise en compte pour l'établissement des résultats du recensement des années 2013 et postérieures. Les évolutions du nombre d'emplois sont donc à interpréter avec prudence. Pour en savoir plus, se référer à la fiche conseils « Activité — Emploi — Chômage » sur le site internet de l'Insee.

Suite encadré 1 page suivante

## Encadré 1 : suite

Au final, l'estimation du champ couvert par les métiers du nettoyage en France métropolitaine varie entre 1,7 million d'emplois en équivalent temps plein selon les DADS de 2015 et 1,9 million de salariés à titre principal selon les enquêtes Emploi (en moyenne sur les années 2015 à 2017) (tableau A).

**Tableau A**  
L'effectif (en milliers) et la part des métiers du nettoyage (en %), selon les sources

	Part des métiers du nettoyage parmi les salariés du nettoyage	Enquêtes Emploi (France métropolitaine)		Enquête annuelle du Recensement (France)		Déclarations annuelles des données sociales (France métropolitaine)	
		2003-2004-2005	2015-2016-2017	2005	2015	2010	2015
Agents de service	Agents de service des établissements d'enseignement (autres que primaires).....	5	5	4	5	8	8
	Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux).....	17	15	19	16	1	0
	Agents de service hospitaliers(de la fonction publique ou du secteur privé).....	18	16	19	19	18	18
Métiers du nettoyage en entreprise*	Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie.....	2	3	2	2	4	3
	Nettoyeurs.....	17	18	16	15	30	23
	Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets.....	2	2	2	2	1	1
Employés auprès des particuliers	Concierges, gardiens d'immeubles.....	3	3	3	3	4	4
	Aides à domicile, aides ménagers, travailleurs familiaux.....	22	29	22	30	22	23
	Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers.....	14	9	12	7	12	19
	<b>Ensemble.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
	Effectif de l'ensemble des salariés du nettoyage	1 800	1 927	1 705	1 761	1 652	1 688

\* Ces métiers sont majoritairement exercés en entreprise, mais peuvent aussi l'être dans la fonction publique : terme choisi par opposition aux autres catégories (employés qui travaillent chez et parfois pour des particuliers, agents de service qui travaillent souvent dans et parfois pour la fonction publique)

Lecture : en moyenne sur les années 2015-2016-2017, en France métropolitaine, 1,93 million de salariés occupent un emploi du nettoyage à titre principal selon l'enquête Emploi ; 5 % d'entre eux sont des agents de service des établissements d'enseignement. En 2015, en France, 1,76 million de salariés déclarent occuper un métier du nettoyage selon l'enquête annuelle du recensement ; 5 % d'entre eux sont des agents de service des établissements d'enseignement. Au 31 décembre 2015, en France métropolitaine, 1,69 million de salariés occupent un emploi du nettoyage en équivalent temps plein selon les DADS ; 8 % d'entre eux sont des agents de service des établissements d'enseignement.

Champ : France métropolitaine ou France, salariés.

Sources : Insee, enquêtes Emploi empliées 2003, 2004, 2005, 2015, 2016, 2017 ; Insee, Enquêtes annuelles du recensement de 2005 et 2015 ; DADS de 2010 et 2015 ; traitement Dares.

Sur certains métiers, les écarts entre les sources sont importants. Ainsi, en 2015, les aides à domicile ne représentent que 23 % des salariés du nettoyage selon les DADS, contre environ 30 % selon les EAR et l'enquête Emploi. Inversement, les employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers représentent 19 % des salariés du nettoyage dans les DADS, contre seulement 7 % à 9 % dans les deux autres sources. Ces deux phénomènes pourraient s'expliquer par le fait que le codage des métiers des particuliers employeurs dans les DADS n'est pas associé à un libellé de métier mais à un titre de paiement (chèque emploi service universel, etc.).

Les différences portant sur les agents de service de la fonction publique (hors écoles, hôpitaux) sont également importantes. En 2015, il n'y en a pas dans les DADS, alors qu'ils représentent environ 15 % des salariés du nettoyage selon les deux enquêtes. Leur absence dans les DADS serait liée au fait que le codage des métiers de la fonction publique passe par l'utilisation des grades. Ces emplois de catégorie D, reclassés en C, disparaissent alors de ce métier. Mais, à l'inverse, les enquêtes ménages surestiment sans doute les effectifs de cette PCS. Le libellé le plus fréquent de ces professions – « agent d'entretien » – est en effet ambivalent : le terme « entretien » peut renvoyer à une activité de nettoyage, mais aussi à celle de petits travaux du bâtiment. L'activité est alors reclassée à tort dans les métiers du ménage. De plus, les adjoints techniques de la fonction publique territoriale sont sans doute, pour partie, classés à tort en agents de service dans les EAR et l'enquête Emploi, les DADS les affectant neuf fois sur dix à la catégorie des ouvriers qualifiés des travaux publics.

(1) Car un repérage par la fonction principale n'est plus exhaustif dans l'enquête Emploi depuis 2013.

(2) Même si le rapprochement des enquêtes Revenus fiscaux et Budget des familles a donné lieu à une estimation de l'évolution du travail au noir [20].

## Encadré 2 – Définitions, champ, sources et méthodes

### Définitions

**Les métiers « non qualifiés »** : métiers dont l'accès en début de carrière ne nécessite pas de posséder une spécialité de formation spécifique [16] (1). En 2016, 66 % des salariés non qualifiés sont des employés, 34 % des ouvriers. Les emplois non qualifiés du nettoyage (encadré 1) représentent 36 % du total des emplois (principaux) non qualifiés (graphique A).

**Les risques physiques** : ils recouvrent le travail répétitif, la manutention de charges lourdes, les postures pénibles, le risque chimique (y compris poussières, fumées), le bruit supérieur à 85 décibels et les vibrations mécaniques. Ces risques, parmi d'autres, sont présents dans le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) (2014), prédécesseur du compte professionnel de prévention (C2P) (2017).

### Sources et champ géographique

**L'enquête Emploi en continu (EEC)** de l'Insee vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle est réalisée auprès des ménages, et porte sur toutes les personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine – en France hors Mayotte depuis 2014 – et résidant en ménages ordinaires, c'est-à-dire hors collectivités (foyers, internats, hôpitaux, etc.).

Les données sont présentées en moyenne annuelle sur trois ans pour améliorer la fiabilité des résultats. Le renouvellement du questionnaire en 2013 induit parfois des ruptures de séries précisées dans la publication.

**Les enquêtes Conditions de travail (CT)** sont menées par la Dares tous les sept ans **de 1978 à 2013** et tous les trois ans depuis 2013. Elles fournissent une description précise et concrète des conditions de travail telles que perçues par les actifs occupés. Les enquêtes CT sont autonomes depuis 2013, après avoir longtemps existé en tant que module complémentaire de l'enquête Emploi. Elles sont réalisées au domicile des ménages et portent sur toutes les personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine (et quatre départements d'outre-mer depuis 2013).

Les évolutions des enquêtes en 2013 et 2016 induisent parfois des ruptures de séries précisées au cours de la publication. Pour être statistiquement fiables, les calculs réalisés sur ces enquêtes (statistiques descriptives, régressions et analyses de données) regroupent systématiquement les concierges avec les employés de maison, les agents de service de la fonction publique avec ceux des établissements d'enseignement et, enfin, les nettoyeurs et les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets avec les employés polyvalents de l'hôtellerie.

**Le champ géographique** retenu est celui des salariés de France métropolitaine, commun aux deux sources et à l'ensemble de la période retenue ici (de 2004 à 2016).

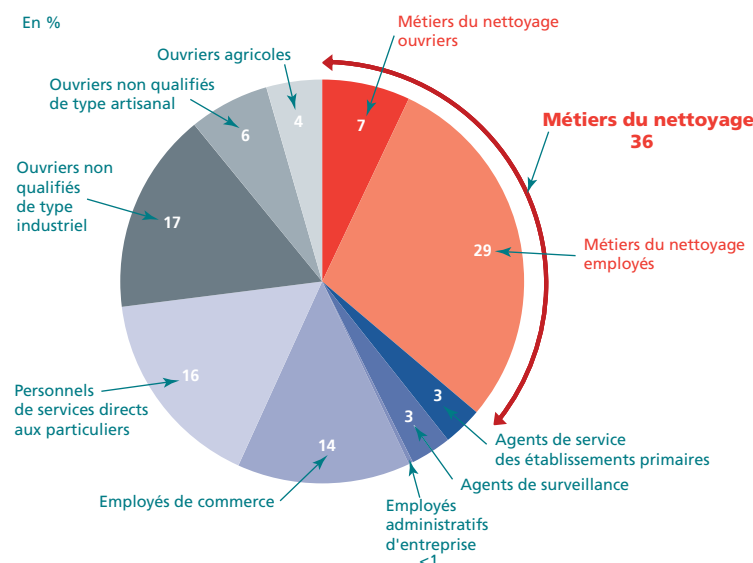
### Méthode : analyse des données

L'identification des trois types de rapports au travail des métiers du nettoyage est réalisée en combinant une analyse en composantes principales (ACP) et une classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette typologie mobilise des informations de l'EEC pour les années 2015 à 2017 et de l'enquête Conditions de Travail et Risques Psychosociaux de 2016. Les observations de cette analyse de données sont les métiers. Les variables qui construisent les axes de l'ACP reprennent des dimensions de statut d'emploi et de contenu du travail étudiées dans la publication :

- le temps partiel subi, non subi ou le temps complet ;
- la pluriactivité ;
- travailler le dimanche, le samedi, le soir ;
- être en CDD ou en CDI ;
- avoir une ancienneté dans l'entreprise de moins d'un an, d'un à moins de cinq ans, de cinq à moins de dix ans ou de dix ans ou plus ;
- avoir été étudiant, au chômage, en inactivité ou salarié dans une autre entreprise avant d'être en emploi dans l'entreprise actuelle ;

(1) La distinction entre emploi qualifié et emploi non qualifié est issue des conventions collectives avant de devenir une catégorie statistique (avec le recensement de 1946). L'usage de cette catégorie statistique dans la publication ne doit pas masquer l'utilité sociale, la qualité et l'expérience de ces emplois dits « non qualifiés » ainsi que le niveau de diplôme des personnes qui les occupent [17].

Graphique A  
Les métiers non qualifiés, par profession en 2016\*



\* Moyenne annuelle sur les années 2015-2016-2017.

Lecture : en 2016, 36 % des salariés non qualifiés occupent un emploi du nettoyage.

Champ : France métropolitaine, salariés non qualifiés.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2015, 2016 et 2017 ; traitement Dares.

Suite encadré 2 page suivante

#### Encadré 2 : suite

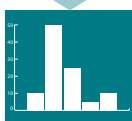
- avoir des temps de travail morcelés ;
- ne pas avoir 48 heures de repos consécutives par semaine ;
- être exposé aux postures pénibles, au travail répétitif, au risque chimique, aux charges lourdes ;
- travailler seul ;
- être ignoré ;
- faire des choses plaisantes ;
- ne pas souhaiter que son enfant fasse la même activité professionnelle ;
- apprendre des choses nouvelles.

À l'issue de l'ACP, trois axes concentrant 83 % de l'inertie totale sont retenus : un premier axe, qui oppose d'un côté des salariés exposés aux risques chimiques et au sentiment d'être ignoré mais avec des temps de travail peu fragmentés, et, de l'autre, des salariés peu exposés mais avec des temps de travail très fragmentés ; un deuxième axe progressif de satisfaction de l'activité professionnelle ; un troisième axe progressif d'horaires atypiques (graphique 10). La CAH retient en entrée les coordonnées sur ces trois axes pour regrouper les individus en trois classes homogènes, au regard du statut d'emploi et des conditions de travail, les plus distinctes les unes des autres.

## Pour en savoir plus

- [1] Argouarc'h J., Aboubadra-Pauly S., Lainé F., Jolly C. (2015), « Les métiers en 2022. Prospective par domaine professionnel », *Synthèse Stat'* n° 011, Dares, France Stratégie, avril.
- [2] Vasselín K. (2002), « 3. Faire le ménage : de la condition domestique à la revendication d'une professionnalité », Françoise Piotet éd., *La révolution des métiers*. Presses Universitaires de France.
- [3] Kulanthaivelu E. (2018), « Les salariés des services à la personne : comment évoluent leurs conditions de travail et d'emploi ? », *Dares Analyses* n° 038, août.
- [4] Puech I. (2004), « Le temps du remue-ménage. Conditions d'emploi et de travail des femmes de chambre », *Sociologie du travail*, vol. 46, n° 2, avril-juin.
- [5] Amira S., Ast D. (2014), « Des risques professionnels contrastés selon les métiers », *Dares Analyses* n° 039, mai.
- [6] Coutrot T. (2018), « Travail et bien-être psychologique », *Document d'études* n° 217, mars.
- [7] Reyssat F. (2015), *Dominations et résistances au travail. Enquête sur l'expérience corporelle des ouvrières et ouvriers du nettoyage*. Sociologie, Université Paris-Diderot Paris 7.
- [8] Jany-Catrice F. (2010), « La construction sociale du «secteur» des services à la personne : une banalisation programmée ? », *Sociologie du travail*, vol. 52, n° 4, octobre-décembre.
- [9] Doniol-Shaw G. (2009), « L'engagement paradoxal des aides à domicile face aux situations repoussantes », *Travailler*, vol. 22, n° 2.
- [10] Volkoff S. (2006), « «Montrer» la pénibilité : le parcours professionnel des éboueurs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n° 163.
- [11] Barnier F. (2011), « Emploi précaire, travail indigne : condition salariale moderne dans le nettoyage », *Interrogations*, n° 12 – *Quoi de neuf dans le salariat ?*, juin.
- [12] Marchal H., (2005) « Gardiens HLM d'aujourd'hui, concierges d'hier », *Ethnologie française*, vol. 35, n° 3.
- [13] Messaoudi D., Farvaque N. et Lefebvre M. (ORSEU) (2012), « Les conditions de travail des aides à domicile : pénibilité ressentie et risque d'épuisement professionnel », *Les conditions de travail des aides à domicile en 2008, Dossier Solidarité et Santé* n° 30, Drees, juillet.
- [14] Dussuet A. (2013), « Santé au travail et prévention des risques professionnels dans les associations d'aides à domicile », *La revue de l'Ires* n° 78, mars.
- [15] Geay M., Souquet C. (2018), « Le secteur du nettoyage », *Insee Première* n° 1690, Insee, mars.
- [16] Amossé T., Chardon O. (2006), « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Economie et Statistique* n° 393-394, novembre.
- [17] Méda D., Vennat F. (2005), *Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes*, La Découverte, 2005.
- [18] Devetter F.-X., Bailly F. (2015), « Bas salaire et qualité de l'emploi dans les activités du nettoyage : quelle influence du statut juridique de l'employeur ? », *Économie et Sociétés*, série « Socioéconomie du Travail » n° 7.
- [19] Fédération des entreprises de la propreté et services associés (2017), « Propreté et services associés, chiffres clés et actions prioritaires », *Le Monde de la Propreté*.
- [20] Insee (2008), « En France, qui recourt aux services à domicile ? », *France, portrait social édition 2008, Insee références*, novembre.

## Données des graphiques et tableaux accessibles au format excel



### DARES ANALYSES

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétaires de rédaction : **Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

@ Contact presse : **Joris Aubrespin-Marsal**  
[joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr)

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr>